



Utilisez le présent formulaire pour demander à un tribunal de prendre des mesures d'adaptation (arrangements alternatifs) afin que vous puissiez participer pleinement au processus du tribunal et que votre audience soit équitable. Vous pouvez présenter une telle demande si :

- si vous avez un besoin lié au **Code des droits de la personne** de l'Ontario qui pourrait nuire à votre capacité à participer au processus ou à une audience du tribunal (par exemple, un besoin lié à un handicap, comme une déficience visuelle ou auditive), ou
- vous avez une préoccupation ou un besoin lié à l'**équité procédurale** (par exemple, vous êtes d'avis que le format de l'audience ou votre situation donnerait lieu à une audience inéquitable).

Le tribunal examinera les renseignements fournis pour prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer un accès égal à son processus et veiller à ce que l'audience soit équitable pour tous les participants.

A. Demande générale / Renseignements concernant l'appel

Renseignements sur l'auteur de la demande

- Je suis :
- | | | | |
|--|--------------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> Appelant(e)/Requérant(e) | <input type="checkbox"/> Intimé(e) | <input type="checkbox"/> Locateur | <input type="checkbox"/> Locataire |
| <input type="checkbox"/> Représentant(e) | <input type="checkbox"/> Coopérative | <input type="checkbox"/> Membre de coop. | <input type="checkbox"/> Partie ajoutée |
| <input type="checkbox"/> Intervenant(e) | <input type="checkbox"/> Témoin | <input type="checkbox"/> Autre | |
| <input type="checkbox"/> Représentant(e) d'un client (veuillez indiquer le rôle du client dans l'instance) : | | | |

Prénom

Nom de famille

Adresse postale

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Renseignements sur le dossier

Tribunal applicable :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Commission civile de l'Ontario sur la police (CCOP) | <input type="checkbox"/> Commission d'étude des soins aux animaux (CESA) |
| <input type="checkbox"/> Commission de la location immobilière (CLI) | <input type="checkbox"/> Commission ontarienne des libérations conditionnelles (COLC) |
| <input type="checkbox"/> Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) | <input type="checkbox"/> Commission de révision des placements sous garde (CRPG) |
| <input type="checkbox"/> Commission de révision des services à l'enfance et à la famille (CRSEF) | <input type="checkbox"/> Commission de la sécurité-incendie (CSI) |
| <input type="checkbox"/> Tribunal de l'aide sociale (TAS) | <input type="checkbox"/> Tribunal d'appel en matière de permis (TAMP) |
| <input type="checkbox"/> Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO) | <input type="checkbox"/> Tribunal de l'enfance en difficulté de l'Ontario (TEDO) - anglais |
| <input type="checkbox"/> Tribunal de l'enfance en difficulté de l'Ontario (TEDO) - français | |

Numéro de dossier

Date de la demande (jj/mm/aaaa)

Date de l'audience prévue, le cas échéant (jj/mm/aaaa)

Forme actuelle de l'instance

- | | | | |
|---|---|--------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Vidéoconférence | <input type="checkbox"/> Téléconférence | <input type="checkbox"/> En personne | <input type="checkbox"/> Par écrit |
| <input type="checkbox"/> Instance n'est pas encore programmée | | | |

B. Détails concernant la demande

Type de demande et motifs de la demande

Veillez expliquer votre préoccupation ou besoin et en quoi il a une incidence sur votre capacité à participer au processus du tribunal, ou pourrait porter atteinte à l'équité de l'audience. Veuillez joindre tous les renseignements nécessaires et être le plus précis possible. Joignez au besoin des documents à l'appui. Si vous ne fournissez pas de renseignements suffisants, votre demande pourrait être rejetée.

- J'ai un besoin lié au [Code des droits de la personne](#) de l'Ontario qui pourrait avoir une incidence sur ma capacité à participer au processus ou à l'audience du tribunal.
- J'ai une préoccupation ou un besoin relatif à l'équité procédurale.

Voici des exemples de mesures d'adaptation (arrangements alternatifs) que pourrait prendre le tribunal, entre autres :

1. Vous procurer des formulaires et documents sous une forme accessible (p. ex., gros caractères, braille) si vous avez une déficience visuelle.
2. Vous fournir les services d'un interprète gestuel (langue des signes américaine, langue des signes québécoise) ou d'un intervenant sourd-aveugle, ou des sous-titres en temps réel si vous êtes sourd ou malentendant.
3. Vous accorder des pauses supplémentaires lors de l'instance ou vous donner plus de temps pour témoigner si vous avez des besoins en matière de santé mentale.
4. Vous aider à accéder à la technologie requise pour participer à l'instance, si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou à un téléphone. Par exemple :
 - a. vous donner accès à un lieu doté d'un ordinateur ou d'un téléphone; ou
 - b. vous prêter un téléphone afin que vous puissiez participer à l'instance n'importe où, ou vous donner des minutes d'appel si vous avez un forfait de paiement à l'utilisation comportant un nombre limité de minutes d'appel.
5. Changer la forme de l'audience si la forme prévue serait susceptible de vous causer un préjudice important (p. ex., tenir l'audience en personne plutôt que par vidéoconférence). Lisez la [Directive de pratique sur la forme des audiences](#) de Tribunaux décisionnels Ontario, qui contient une liste de facteurs que le tribunal pourrait envisager avant de se prononcer sur la demande d'une partie de changer la forme de l'audience.

C. Prochaines étapes

Veillez faire parvenir le présent formulaire rempli au tribunal dès que possible pour éviter que votre instance ne soit retardée. Les coordonnées des tribunaux figurent plus loin.

Si le formulaire est bien rempli et est accompagné de tous les renseignements nécessaires, le tribunal examinera votre demande et déterminera les mesures d'adaptation à prendre. Il pourrait communiquer avec vous s'il a besoin de renseignements supplémentaires.

Avant de rendre sa décision, le tribunal tiendra compte de toutes les circonstances pertinentes, y compris le droit de toutes les parties à une audience équitable, ainsi que l'intérêt du public à ce que les affaires soient entendues efficacement et rapidement.

Le délai de réponse du tribunal repose sur la nature de votre dossier et les renseignements que vous aurez fournis. Dans la plupart des cas, vous recevrez une réponse dans un délai de deux à cinq semaines, parfois un peu plus si l'audience doit avoir lieu dans un avenir plus lointain.

S'il accueille votre demande, le tribunal collaborera avec vous pour mettre en place les mesures d'adaptation appropriées, qui pourraient être différentes de celles que vous avez demandées.

Envoyez la présente demande par courriel au tribunal concerné :

Commission civile de l'Ontario sur la police

OCPCregistrar@ontario.ca

Commission d'étude des soins aux animaux

ACRB.registrar@ontario.ca

Commission de la location immobilière

LTB@ontario.ca

Commission ontarienne des libérations conditionnelles

OPBregistrar@ontario.ca

Commission de révision de l'évaluation foncière

ARB.registrar@ontario.ca

Commission de révision des placements sous garde

CFSRB@ontario.ca

Commission de révision des services à l'enfance et à la famille

CFSRB@ontario.ca

Commission de la sécurité-incendie

FSCregistrar@ontario.ca

Tribunal de l'aide sociale

SBT.registrar@ontario.ca

Tribunal d'appel en matière de permis

LATregistrar@ontario.ca

Tribunal des droits de la personne de l'Ontario

HRTO.registrar@ontario.ca

Tribunal de l'enfance en difficulté de l'Ontario (anglais)

OSET@ontario.ca

Tribunal de l'enfance en difficulté de l'Ontario (français)

OSET@ontario.ca

OU

envoyez la présente demande par la poste : 15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée, Toronto ON M7A 2G6

RÉSERVÉ AU BUREAU :

Adaptation décidée par :

Demande approuvée ? Oui Non

Décision / Motifs :

Collecte de renseignements

S'il est possible de donner suite à votre demande de mesures d'adaptation sans rendre de décision juridictionnelle, le présent formulaire ne sera pas versé dans le dossier d'instance du tribunal; dans la plupart des cas, ni les autres parties ni le public n'y auront accès pendant l'instance. Cependant, il pourrait être divulgué conformément à la [Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée](#) (LAIPVP), laquelle prévoit des procédures de demande, des délais de réponse et des exceptions au droit d'accès.

Si une décision juridictionnelle doit être rendue quant à votre demande de mesures d'adaptation, le présent formulaire et les documents liés à l'instance pourraient être rendus publics dans la décision, l'ordonnance ou un autre document du tribunal, conformément à la [Politique d'accès aux documents](#) et à la [Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux](#). Les parties qui souhaitent préserver la confidentialité de documents ou renseignements doivent présenter au tribunal une requête en ordonnance de confidentialité.